

Certifications Export 2020 : mode d'emploi

Les Certifications Export 2020 prennent en compte les ventes physiques et/ou digitales réalisées hors France au 30 novembre 2020. Elles concernent tous les singles ou albums sortis entre le 01/10/2019 et le 30/11/2020 OU sortis antérieurement et ayant atteint un seuil « certifiable » pendant cette dite période.

- SEUILS DE CERTIFICATION EXPORT / Singles (*téléchargement + streaming audio sur les DSP éligibles*)
 - * single or : 15 millions d'équivalent streams hors France
 - * single platine : 30 millions d'équivalent streams hors France
 - * single diamant : 50 millions d'équivalent streams hors France

→ Les téléchargements d'un titre sont convertis en équivalent streams (sur la base de 1 téléchargement = 150 streams) et sont ensuite ajoutés au volume de streams de ce titre.

→ Pour procéder à la certification, le commissaire aux comptes vérifiera les relevés digitaux.

- SEUILS DE CERTIFICATIONS EXPORT / Albums (*physique + téléchargement + streaming audio sur les DSP éligibles*)
 - * album or : 50 000 d'équivalent ventes hors France
 - * album platine : 100 000 d'équivalent ventes hors France
 - * album double platine : 200 000 d'équivalent ventes hors France
 - * album triple platine : 300 000 d'équivalent vente hors France
 - * album diamant : 500 000 d'équivalent vente hors France

→ Les écoutes en streaming sont converties en équivalent ventes et ajoutées aux ventes physiques (CD & Vinyles) et aux ventes en téléchargement.

Méthode de conversion streaming/ventes d'albums : les volumes d'écoutes en streaming de tous les titres d'un album sont cumulés. Ce total est converti en équivalent ventes (sur la base de 1500 streams = 1 vente) après avoir soustrait de ce total la moitié des streams du titre le plus écouté.

→ Pour procéder à la certification, le commissaire aux comptes analysera vos relevés de ventes physiques ainsi que les relevés digitaux. Pour ce faire, merci de contacter Margaux Demeersseman, Responsable Etudes et Recherches au CNM | Bureau Export à l'adresse suivante : margaux.demeersseman@cnm.fr ou au numéro suivant : 01 86 95 57 16

Liste des DSP audio prises en compte :

Spotify
AppleMusic
Deezer
Amazon Music Unlimited

Amazon Prime Music

TIDAL

Napster

QQMusic

Kuwo

Kugou

NetEase Music

Gaana

JioSaavn

Wynk

AWA

MeiOn

Genie Music

Line Music

Hungama

KKBOX

Boomplay

Anghami

Joox

Claro Musica

Requalification des "*subscription download*" en streams :

Certaines plateformes audio proposent un nombre de téléchargements de titres ou d'albums dans leurs offres d'abonnement streaming. Les téléchargements de cette catégorie sont requalifiés en streams.